



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Questions-Réponses N° 2 du 09/05/2025

Convention de participation à adhésion facultative des employeurs territoriaux du département d'Ille-et-Vilaine et de leurs agents, relative au risque santé, portée par le CDG 35

CVT-2025-05

Question N° 2 du 06 mai 2025

Qu'attendez-vous comme modalité de gestion des cotisations lors du changement de tranche d'âge : à la date d'anniversaire de l'assuré ? au 1er janvier suivant le 30ème, le 40ème, le 50ème et le 60ème anniversaire de l'assuré ?

Réponse en date du 09 mai 2025 : le basculement tarifaire est opéré à la date anniversaire de la personne assurée.